

La Ville de Paris soutient les disquaires indépendants

La Ville de Paris a voté, mardi 20 mars, deux délibérations en faveur des disquaires indépendants. Anne Hidalgo, Maire de Paris, renouvelle ainsi son attachement aux commerces culturels parisiens et à la diversité culturelle.

Acteurs clés de la diffusion d'une production musicale diversifiée, et contribuant à la vitalité du tissu urbain, les disquaires indépendants sont menacés par la concurrence sans limites des multinationales de la vente en ligne.

La Ville de Paris a donc décidé d'apporter son soutien aux disquaires indépendants de la capitale en adoptant en Conseil de Paris deux délibérations pour appliquer, dès le 1^{er} janvier 2019, l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) et l'exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Ces nouvelles dispositions fiscales s'inscrivent dans une action plus globale de la Ville de Paris pour la préservation des commerces culturels de proximité. Ainsi, ce dispositif qui est applicable depuis 2015 aux librairies indépendantes labélisées, sera étendu aux disquaires indépendants de la capitale.

« À travers ces dispositions en faveur des disquaires et des libraires indépendants parisiens, la Ville de Paris souhaite mener une politique volontariste en faveur des commerces culturels de proximité », explique Emmanuel Grégoire, adjoint à la Maire chargé de toutes les questions relatives au budget, au financement et à la transformation des politiques publiques.

« Les commerces culturels parisiens sont le ciment d'une ville vivante et créative, ouverte sur les différents aspects de la diversité culturelle », explique Frédéric Hocquard, adjoint à la Maire chargé de la vie nocturne et de l'économie culturelle.

Contact presse: Perrine Boiton / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61